

Les Constats et les attentes des salariés :

1/ Avec uniquement 10% des salariés qui pratiquent le télétravail, SOPRA STERIA est à la traîne.

En effet selon :

- Malakoff Médéric - Humanis (février 2019), 29 % de l'effectif des entreprises de plus de dix salariés, soit 5,2 millions salariés pratiquent le télétravail régulier
- Great Place to Work (janvier 2019), 57% salariés français pratiquent régulièrement ou occasionnellement le télétravail
- Michael Page (2016) 36% des salariés ont la possibilité de faire du Télétravail et 70% parmi les cadres

2/ A SOPRA STERIA, la direction limite le Télétravail réellement à 1 jour par semaine alors que les clients, le business et les salariés ne comprennent pas cette limite dogmatique.

Pour rappel, l'accord signé par AVENIR et appliqué à SOPRA STERIA de 2013 à 2017 prévoyait jusqu'à 3 jours de télétravail par semaine. Plus de flexibilité est une exigence du bon sens selon les salariés.

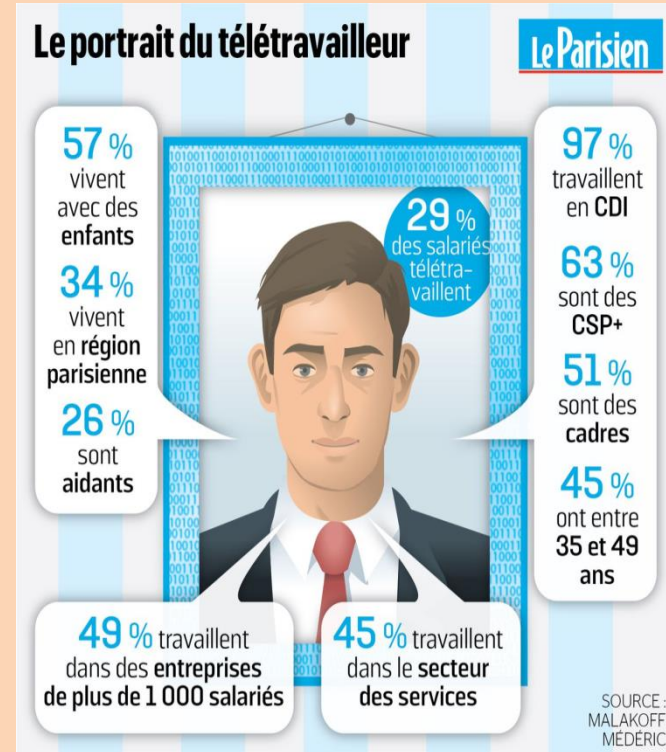
3/ A SOPRA STERIA, la direction limite la prise en charge des frais mensuels en Télétravail à 10 € par mois. L'URSSAF permet de prendre en charge des frais proportionnels aux charges mensuelles en Loyer, Electricité, Téléphone ... (30 € dans le précédent Accord signé par AVENIR). De même, l'URSSAF permet la prise en charge des frais d'installation (200 € dans le précédent accord signé par AVENIR, 0 € dans l'accord actuel). Les salariés espèrent une écoute de la direction.

4/ A SOPRA STERIA, 84% des demandes de télétravail des salariés sont acceptées selon la direction.

Les salariés espèrent un enregistrement et une traçabilité des demandes de Télétravail et des réponses.

5/ L'accord actuel à SOPRA STERIA n'a pas été signé par AVENIR en 2018 car il était une rétrogradation importante par rapport à l'accord signé en 2013 et qui est resté applicable jusqu'en 2017.

Pour rappel, la Loi a instauré en septembre 2017 un droit au télétravail ce qui fait que l'accord actuel est minimaliste ce qui donne potentiellement des mauvais résultats d'appréciation des salariés (Great Place To Work).



LE TÉLÉTRAVAIL : UN BON COMPROMIS

FOCUS SUR LE TÉLÉTRAVAIL

36% des salariés ont la possibilité de faire du TÉLÉTRAVAIL

Cadres : 70%



49% des salariés ayant accès au télétravail, estiment que cela a un IMPACT POSITIF SUR LEUR ÉQUILIBRE DE VIE

31% considèrent que le télétravail n'a AUCUN IMPACT sur leur équilibre de vie

Négociation Télétravail en cours et Propositions AVENIR :

L'accord actuel de télétravail est à durée limitée jusqu'à fin mars 2020 et une négociation est en cours. AVENIR rappelle les fondamentaux à la direction car les résultats Great Place To Work sont alarmants : L'entreprise a besoin des salariés, de leur motivation, de leur implication et de leur bien-être au travail afin de prospérer économiquement et socialement.

A défaut, l'augmentation du Turn Over peut plomber l'entreprise très rapidement.

Ainsi AVENIR demande à l'employeur d'augmenter les conditions actuelles de l'accord dans le sens demandé par les salariés (au moins jusqu'à 2 J de télétravail en 2020 et à 3 J de télétravail en 2021, au moins 20 € par mois en indemnisation en 2020 et 30 € en 2021, au moins 200 € en remboursement sur facture de frais d'installation et une traçabilité des demandes de télétravail. Est-ce trop demander ?